

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 25 Février 1957

**Salaire du Gardien  
du Jardin du Parc.**

57020

L'an mil neuf cent cinquante sept le vingt cinq du mois de Février le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BRUSSET Max en session ordinaire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, LAURENT, GUILLAUD, BROTRÉAU, BARRIERE, POUGET, DOMEcq, ETCHEBER, BOURDEILLE, CRUSSENMEYER, PAPEAU, GUICHAOUA, MARTEAU, MELLE FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, CHAM BOULAN, DUPOUR.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

de porter à 20.000 francs par mois, à compter du 1er Janvier 1957, le salaire du gardien du Jardin du Parc (emploi contractuel).

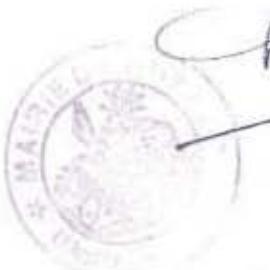
Dépense mandatée chapitre LXX, art. 8.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdit.

Ont signé au registre N°. les Membres présents.

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 28 Mars 1957  
Le Sous-Préfet : Illisible.

Pr. le Député-Maire :  
L'Adjoint délégué,



*Etcheyer*

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 4 Avril 1957  
Pr. le Maire  
L'Adjoint Délégué,  
*Etcheyer*

